Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 053-215300104-20240415-D2024017-DE

République Française
*Département : **MAYENNE***
*Commune : **ASSE LE BERENGER***

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	**PRESENTS ET REPRESENTES**	**QUI ONT PRIS PART AU VOTE**
10	**9**	**9**

VOTE A L'UNANIMITE
Pour : 9 Contre : 00 Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Mayenne

Le 16/04/2024 et publication le 17/04/2024

*L'an 2024, le **15 avril**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **8 avril 2024.***

*La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **8 avril 2024.***

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Excusé : PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2024-017 : Reprise de concessions cimetière

La reprise des concessions funéraires en abandon va être lancée. La constatation dans le cimetière est prévue le **Mardi 14 mai 2024 à 15h30** en présence de François LEROUX, Maire et de Joëlle MOUTON, Conseillère Municipale. Un procès-verbal de constat d'abandon de concession sera dressé à l'issu de ce rendez-vous.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le lancement de la reprise des concessions funéraires en abandon dans le cimetière.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

MAIRIE d'ASSE Le BERENGER 53600